

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

ANESM

Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux

Décision n° 2013-08 du 18 juillet 2013 du directeur de l'ANESM portant délégation de signature au bénéfice de Mme Marie-Pierre Hervy

NOR : AFSX1330562S

Le directeur de l'Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et des services sociaux et médico-sociaux,

Vu l'article L. 312-8 du code de l'action sociale et des familles;

Vu le décret du 26 avril 2007 portant nomination du directeur de l'Anesm;

Vu l'article 25 de la convention constitutive de l'Anesm,

Décide :

Article 1^{er}

En l'absence du directeur, délégation est donnée à Mme Marie-Pierre HERVY pour signer au nom du directeur, ordonnateur de l'Anesm, et représentant du pouvoir adjudicateur, tout acte visant à engager une procédure de consultation d'opérateurs économiques dans le cadre d'un marché.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère chargé de l'action sociale.

Fait le 18 juillet 2013.

D. CHARLANNE